



Doc. 14900 – Recueil des amendements écrits
24/06/2019

(Version finale)

Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

Table des matières

Page

A. Projet de résolution	2
-------------------------------	---

A. Projet de résolution

1. Alors qu'elle célèbre son 70ème anniversaire, l'Assemblée parlementaire réaffirme son engagement à promouvoir résolument, en tant qu'organe statutaire du Conseil de l'Europe, les buts de l'Organisation, tels qu'ils sont énoncés dans le Préambule et aux articles 1 et 3 du Statut du Conseil de l'Europe (STE no 1). Elle rappelle ses nombreuses résolutions qui ont visé, au cours des dernières décennies, tant à renforcer ses capacités d'action en la matière qu'à prendre position sur le manque de respect par les États membres concernés des obligations statutaires auxquelles ils ont souscrit en adhérant au Conseil de l'Europe.

Amendement 3

(Si adopté, les amendements 133, 4 tombent)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, dans le titre:

«remplacer le mot «Renforcer» par le mot suivant : «Affaiblir»»

Amendement 133

(Tombe si l'amendement 3 est adopté)

Déposé par M. Leonid YEMETS, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution,

Dans le titre du projet de résolution, remplacer le mot « renforcer » par le mot «réviser».

Amendement 4

(Tombe si l'amendement 3 est adopté)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, dans le titre:

«remplacer les mots «le processus décisionnel» par les mots suivants : «l'absence de processus décisionnel»

Amendement 5

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:

«Exactement 75 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, cette Assemblée souhaite rendre explicitement hommage aux Forces alliées qui ont libéré l'Europe du nazisme, puis du communisme. Cette Assemblée salue aussi la sagesse et le courage des Pères fondateurs du Conseil de l'Europe et s'engage à ne jamais trahir la confiance placée dans leurs successeurs en respectant et en défendant en toutes circonstances le Statut du Conseil de l'Europe.»

Amendement 154

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV,

M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, remplacer la première phrase par la phrase suivante: «Alors qu'ils célèbrent le 70e anniversaire de l'Assemblée parlementaire, les Etats membres réaffirment leur engagement à promouvoir résolument les buts de l'Organisation, tels qu'ils sont énoncés dans le Préambule, et aux articles 1 et 3 du Statut du Conseil de l'Europe (STE n° 1)».

Amendement 149

Déposé par M. Leonid YEMETS, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, première phrase, remplacer les mots «Alors qu'elle célèbre son 70ème anniversaire» par les mots «Après 70 ans de travaux bien consolidés».

Amendement 212

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, Mme Iryna GERASHCHENKO, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, remplacer les mots «Alors qu'elle célèbre» par les mots «Etant donné».

Amendement 6

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, première ligne, remplacer le mot «célèbre» par le mot suivant «tient».

Amendement 192

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M.

Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, première phrase, remplacer les mots «l'Assemblée parlementaire» par les mots suivants «à l'unanimité».

Amendement 218

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, après les mots «l'Assemblée parlementaire réaffirme», insérer le mot «volontiers».

Amendement 7

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, première ligne, remplacer le mot «réaffirme» par le mot suivant: «confirme».

Amendement 181

(Si adopté, l'amendement 8 tombe)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, première phrase, remplacer les mots «en tant qu'organe statutaire» par les mots «en tant qu'organe délibérant».

Amendement 8

(Tombe si l'amendement 181 est adopté)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, deuxième ligne, remplacer les mots «qu'organe statutaire» par les mots «que principal organe statutaire».

Amendement 9

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, deuxième ligne, supprimer le mot «résolument».

Amendement 10

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, deuxième ligne, remplacer les mots «les buts de l'Organisation, tels qu'ils sont énoncés» par les mots «les valeurs fondamentales de l'Organisation, telles qu'elles sont énoncées».

Amendement 209

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, Mme Iryna GERASHCHENKO, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, remplacer le mot «buts» par le mot «acquis»

Amendement 217

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, remplacer les mots «tels qu'ils sont énoncés» par le mot «formulés».

Amendement 11

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, troisième ligne, remplacer les mots «articles 1 et 3» par les mots «articles 1, 3, 8 et 9».

Amendement 151

Déposé par M. Leonid YEMETS, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme

Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, première phrase, remplacer les mots «aux articles» dans chaque cas par les mots: «à l'article».

Amendement 173

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, après la première phrase, insérer la phrase suivante: «Entre autres dispositions, l'Assemblée parlementaire souligne plus particulièrement que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun.»

Amendement 174

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Iryna GERASHCHENKO, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, remplacer la seconde phrase par la phrase suivante: «Elle rappelle le grand nombre de résolutions qui ont été mises en œuvre ces dernières décennies pour renforcer ses capacités d'interventions dans ce domaine et pour prendre position sur le manque de respect par les Etats concernés des obligations statutaires auxquelles ils ont souscrit en adhérant au Conseil de l'Europe».

Amendement 123

(Tombe si l'amendement 27 est adopté)

Déposé par Mme Olena SOTNYK, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, remplacer les mots « au cours des dernières

décennies » par les mots « au cours des 70 dernières années ».

Amendement 12

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, quatrième ligne, après les mots «nombreuses résolutions», insérer les mots suivants : «et recommandations».

Amendement 13

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, quatrième ligne, après les mots «nombreuses résolutions», insérer les mots suivants: «, et en particulier la Résolution 2034(2015)».

Amendement 208

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, Mme Iryna GERASHCHENKO, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, remplacer les mots «des dernières décennies» par les mots «d'années de travail fructueux».

Amendement 150

Déposé par M. Leonid YEMETS, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, deuxième phrase, remplacer les mots «au cours des dernières décennies» par les mots «au cours des 70 dernières années».

Amendement 14

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, quatrième ligne, remplacer les mots «des

dernières» par les mots suivants : «des sept dernières».

Amendement 175

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, seconde phrase, remplacer les mots «d'action en la matière» par les mots : «d'action dans les domaines sociaux et politiques».

Amendement 15

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, cinquième ligne, avant le mot «position», insérer le mot «fermement».

Amendement 16

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, cinquième ligne, après les mots «Etats membres concernés», insérer les mots suivants : «, tels que la Grèce en 1969, la Turquie en 1981 et la Fédération de Russie en 2007, en 2014 et en 2015».

Amendement 199

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, deuxième phrase, remplacer les mots «manque de respect» par les mots «manque de honneur».

Amendement 147

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M.

Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, deuxième phrase, remplacer les mots «des obligations statutaires» par les mots : «de toutes les obligations statutaires».

Amendement 145

Déposé par M. Leonid YEMETS, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, deuxième phrase, remplacer les mots «en adhérant au Conseil de l'Europe» par les mots «avant leur entrée au Conseil de l'Europe».

Amendement 17

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 1, insérer les lignes suivantes : «L'Assemblée rejette particulièrement l'entêtement répété de la Fédération de Russie à se conformer au Statut du Conseil de l'Europe».

Amendement 157

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, après la deuxième phrase, insérer la phrase suivante:

Amendement 66

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii

2. Ainsi qu'elle l'a régulièrement fait dans le passé, l'Assemblée entend utilement s'interroger sur la cohérence, la pertinence, l'efficacité et la légitimité de ses procédures et de ses mécanismes au regard des buts qu'elle s'est fixés. Elle peut juger nécessaire de faire évoluer sa pratique et d'adapter ses règles si une révision de ses procédures et de ses mécanismes s'avère indispensable pour mieux garantir les principes et valeurs qui sont le «patrimoine commun des peuples» d'Europe et assurer une meilleure défense des valeurs fondamentales

du Conseil de l'Europe – la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme.

**LOPUSHANSKYI, Mme Iryna
GERASHCHENKO**

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, remplacer la phrase suivante : «Ainsi qu'elle l'a régulièrement fait dans le passé.» par les mots suivants : «Dans le measure où cela n'a jamais été fait avant.»

Amendement 18

**Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-
GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John
HOWELL, M. Volodymyr ARIEV**

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, première ligne, supprimer le mot «régulièrement».

Amendement 130

**Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii
LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M.
Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii
SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M.
Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M.
Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii
LOPUSHANSKYI**

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, première phrase, remplacer les mots «entend utilement s'interroger» par les mots «s'interroge utilement».

Amendement 131

**Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M.
Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV,
M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M.
Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M.
Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M.
Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii
LOPUSHANSKYI**

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, première phrase, supprimer les mots «la pertinence,».

Amendement 158

**Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M.
Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M.
Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii
SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M.
Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M.
Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii
LOPUSHANSKYI, Mme Iryna
GERASHCHENKO**

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 2 par le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, première phrase, remplacer le mot

Amendement 19

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, remplacer à chaque occurrence les mots «procédures» par les mots suivants «règles et procédures».

Amendement 20

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, ligne 2, après le mot «but», insérer les mots suivants : «et des normes».

Amendement 210

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, Mme Iryna GERASHCHENKO, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, remplacer les mots «des buts qu'elle s'est fixés» par les mots «du Statut du Conseil de l'Europe».

Amendement 134

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, première phrase, supprimer les mots «qu'elle s'est fixés».

Amendement 215

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, remplacer la seconde phrase par la phrase suivante: «Lorsque une révision de ses mécanismes et de ses procédures se révèle indispensable, les modifications de ses pratiques

et les ajustements du Règlement ne doivent pas nuire à la garantie effective des principes et valeurs qui sont « le patrimoine commun » des peuples d'Europe et soutenir résolument les valeurs fondamentales de démocratie, d'état de droit et de droits de l'homme qui sont celles du Conseil de l'Europe».

Amendement 129

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, remplacer les mots «Elle peut juger» par les mots «L'Assemblée parlementaire peut juger.»

Amendement 21

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, ligne 3, remplacer les mots «ses mécanismes» par les mots «son fonctionnement interne».

Amendement 135

Déposé par M. Leonid YEMETS, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, deuxième phrase, remplacer les mots «une révision de ses procédures et de ses mécanismes» par les mots «une révision de ses procédures et de son fonctionnement».

Amendement 22

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, ligne 4, supprimer les mots «s'avère indispensable» et insérer le mot «nécessaire»

Amendement 216

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M.

Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, remplacer les mots «mieux garantir» par les mots suivants «protéger effectivement»

Amendement 23

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, ligne 4, après le mot «valeurs», insérer le mot «fondamentaux».

Amendement 128

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, deuxième phrase, après les mots «les principes et valeurs», insérer les mots suivants «consacrés dans le Statut du Conseil de l'Europe».

Amendement 137

Déposé par M. Serhii SOBOLEEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, deuxième phrase, remplacer les mots «patrimoine commun des peuples» par les mots: «patrimoine commun des nations».

Amendement 24

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, ligne 5, remplacer les mots ««patrimoine commun des peuples» d'Europe» par ««patrimoine commun des peuples d'Europe»».

Amendement 25

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, ligne 5, après les mots «d'Europe», insérer les mots suivants : «et rendent hommage aux Pères Fondateurs du Conseil de l'Europe.».

Amendement 168

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, après la dernière phrase, insérer la phrase suivante: «L'Assemblée devrait déterminer l'étendue de la «sanction» quand elle est invitée à se prononcer par une résolution sur la contestation de pouvoirs».

Amendement 169

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, après la dernière phrase, insérer la phrase suivante: «Les mesures collectives prises à l'encontre de ses États membres ne peuvent être levées par l'Assemblée tant qu'ils n'ont pas totalement respecté leurs obligations statutaires.»

Amendement 170

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, après la dernière phrase, insérer la phrase suivante: «Les modifications du Règlement que contient le texte de la présente Résolution ne sont pas rétroactives».

Amendement 178

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, dernière phrase, insérer la phrase suivante : «Le Règlement ne comprend pas de procédure de sanction «autonome» concernant une délégation ou un membre de l'Assemblée».

Amendement 179

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, après la dernière phrase, insérer la phrase suivante : «L'Assemblée peut décider de prendre des mesures collectives contre ses membres par la privation ou la suspension de l'exercice de certains droits de participation et/ou de représentation, fondées sur des manquements ou des violations des dispositions de son Règlement ou du Statut du conseil de l'Europe, et ce dans le cadre de la procédure de contestation ou de réexamen des pouvoirs des délégations nationales pour des raisons formelles ou substantielles.»

Amendement 180

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, après la dernière phrase, insérer la phrase suivante: «La révision du Règlement que prévoit le texte de la présente Résolution ne peut restreindre la portée des sanctions encourues par les membres de délégations dont les pouvoirs ont été ratifiés, mais dont l'exercice de certains droits de participation ou de représentation aux activités de l'Assemblée a été suspendu».

Amendement 183

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, après la dernière phrase, insérer la phrase suivante: «L'Assemblée est souveraine pour ce qui est des conditions de représentation des parlements nationaux en son sein».

Amendement 184

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, dernière phrase, insérer la phase suivante: «La procédure de contestation des pouvoirs au cours d'une session repose sur la base statutaire même qui a permis à l'Assemblée d'élaborer depuis 1964 des procédures spéciales de contestation des pouvoirs».

Amendement 185

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, dernière phrase, insérer la phrase suivante: «Les modifications suggérées par la présente résolution ne peuvent s'appliquer à un Etat membre qui viole les principes et valeurs du Conseil de l'Europe et ses obligations statutaires».

Amendement 136

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M.

Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 2, insérer la phrase suivante: «Les modifications de ses pratiques et les adaptations de ses règles décidées lorsqu'une révision de ses mécanismes et de ses procédures s'est révélé indispensable, ne doivent pas nuire aux garanties effectives des principes et valeurs qui sont le «patrimoine commun» des peuples européens et doivent soutenir résolument les valeurs fondamentales de démocratie, d'état de droit et de droits de l'homme qui sont celles du Conseil de l'Europe».

Amendement 220

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, remplacer la seconde phrase par les mots suivants: «Elle pourrait déclarer qu'il est nécessaire de transformer ses pratiques et de toiletter son Règlement, lorsqu'un réexamen de ses mécanismes et de ses procédures assure l'obligation d'affirmer avec plus d'efficacité les principes et valeurs clés qui sont le «patrimoine commun» des peuples d'Europe ; et de garantir avec plus de fermeté les valeurs essentielles de liberté, d'état de droit et de droits de l'homme qui sont celles du Conseil de l'Europe».

3. L'Assemblée se félicite des contributions qui ont été présentées, en grand nombre, par ses délégations parlementaires et ses groupes politiques dans le cadre de la commission ad hoc sur le rôle et la mission de l'Assemblée parlementaire instituée par le Bureau en décembre 2017, qui ont révélé l'attachement profond des délégations et des groupes politiques aux valeurs et principes fondamentaux du Conseil de l'Europe, à leur promotion, à leur protection et au suivi de leur respect par les États membres. Elle prend note avec grande satisfaction du soutien qui s'est incontestablement manifesté en faveur des mécanismes de supervision existants qu'elle a développés depuis plus de 25 ans pour garantir le respect par les États membres des principes et valeurs du Conseil de l'Europe, des obligations statutaires et des engagements qu'ils ont souscrits en adhérant au Conseil de l'Europe.

Amendement 26

(Si adopté, les amendements 27, 144, 213, 141, 28, 29, 142, 30, 143, 148, 31, 32, 182, 194, 214 tombent)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 3.

Amendement 27

(Tombe si l'amendement 26 est adopté)

(Si adopté, les amendements 144, 123, 141, 28, 29, 142, 30, 143, 148, 31, 32, 182, 194, 214 tombent)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 3 par le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, ligne 1: remplacer les mots «se félicite» par les mots «prend note».

Amendement 144

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par M. Leonid YEMETS, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 3, première phrase, remplacer les mots «se félicite des» par les mots: «contribue aux».

Amendement 213

(Tombe si l'amendement 26 est adopté)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, remplacer les mots «ses délégations parlementaires » par les mots suivants « les délégations des Etats membres».

Amendement 141

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, première phrase, supprimer les mots «instituée par le Bureau en décembre 2017».

Amendement 28

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 3.

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, ligne 3, supprimer le mot «profond»

Amendement 29

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 3.

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, ligne 4: Supprimer les mots «leur promotion, leur protection».

Amendement 142

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, première phrase, supprimer les mots « , à leur promotion, à leur protection».

Amendement 30

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, supprimer les mots: «Elle prend note avec grande satisfaction du soutien qui s'est incontestablement manifesté en faveur des mécanismes de supervision existants qu'elle a développés depuis plus de 25 ans pour garantir le respect par les États membres des principes et valeurs du Conseil de l'Europe, des obligations statutaires et des engagements qu'ils ont souscrits en adhérant au Conseil de l'Europe.»

Amendement 143

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par M. Leonid YEMETS, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M.

Boryslav BEREZA, M. Oleh LIASHKO, M.

Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii

GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme

Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena

SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, version anglaise uniquement, paragraphe 3, deuxième phrase, après le mot «machinery», ajouter le mot «which».

Amendement 148

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par M. Leonid YEMETS, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M.

Boryslav BEREZA, M. Oleh LIASHKO, M.

Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii

GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme

Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena

SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, deuxième phrase, remplacer les mots «des obligations statutaires et des engagements qu'ils ont souscrits en adhérant au Conseil de l'Europe» par les mots: «de ses obligations statutaires et des engagements qu'ils ont souscrits en adhérant à l'Organisation».

Amendement 31

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 3, insérer la phrase suivante : «Toutefois, l'Assemblée constate avec une préoccupation croissante l'absence de coopération de certains Etats membres avec la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)».

Amendement 32

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 3, insérer la phrase suivante : «L'Assemblée s'inquiète également du faible taux d'exécution des arrêts de la Cour

européenne des droits de l'homme, en particulier par la Fédération de Russie et par la Turquie, qui cumulent à eux seuls 43% de toutes les violations.»

Amendement 182

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, après la deuxième phrase, insérer la phrase suivante: «L'Assemblée réitère son plein engagement en faveur d'une réaction conforme aux principes en cas de violation flagrante des droits de l'homme par un État membre.»

Amendement 194

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, après la dernière phrase, insérer la phrase suivante: «L'Assemblée se réserve le droit d'imposer les sanctions les plus strictes aux États membres qui ont violé les principes et valeurs du Conseil de l'Europe et leurs obligations statutaires».

Amendement 214

(Tombe si les amendements 26, 27 sont adoptés)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, après la seconde phrase, insérer la phrase suivante: «L'Assemblée réaffirme son attachement résolu à une réaction de principe

4. L'Assemblée prend en considération la décision adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe lors de sa 129^e session (Helsinki, 17 mai 2019) sur «Une responsabilité partagée pour la sécurité démocratique en Europe – Garantir le respect des droits et obligations, principes, normes et valeurs». Elle se félicite de l'accueil positif réservé par le Comité des Ministres à son appel en faveur d'un dialogue politique renforcé entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire, et qu'il ait reconnu la nécessité urgente de développer des synergies et de prévoir une action coordonnée des deux organes statutaires, compte tenu de leurs mandats respectifs. L'Assemblée se félicite ainsi du soutien encourageant du Comité des Ministres à la proposition qu'elle a formulée dans sa Résolution 2277 (2019) et sa Recommandation 2153 (2019) «Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire: principaux défis pour l'avenir» de mettre en place, en complément des procédures existantes, une procédure de réaction conjointe qui pourrait être engagée à l'initiative de l'Assemblée parlementaire, du Comité des Ministres ou du Secrétaire Général, «afin de renforcer la capacité de l'Organisation d'agir plus efficacement lorsqu'un État membre manque à ses obligations statutaires ou ne respecte pas les valeurs et les principes fondamentaux défendus par le Conseil de l'Europe». Pour sa part, l'Assemblée est fermement déterminée à rendre cette proposition opérationnelle dans les meilleurs délais.

face aux violations grossières des droits de l'homme par un Etat membre».

Amendement 33

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 4, première phrase, remplacer les mots « prend en considération » par « prend note de ».

Amendement 124

Déposé par Mme Olena SOTNYK, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, remplacer les mots «l'accueil positif réservé par le Comité des Ministres» par les mots «la réaction positive du Comité des Ministres».

Amendement 153

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 4, deuxième phrase, supprimer le mot «politique».

Amendement 177

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, deuxième phrase, remplacer les mots «qu'il ait reconnu» par les mots «la reconnaissance de».

Amendement 34

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, ligne 6, remplacer les mots «compte tenu de» par les mots «afin de pleinement prendre en compte».

Amendement 201

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, supprimer les mots «de développer des synergies et».

Amendement 193

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, deuxième phrase, supprimer le mot «respectifs».

Amendement 35

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 4, insérer le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, ligne 7, après le mot «respectifs», insérer les mots suivants: «et dans le plein respect de la division des pouvoirs».

Amendement 140

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, à la fin de deuxième phrase, insérer la phrase suivante: «L'Assemblée se félicite par conséquent du soutien encourageant du Comité

des Ministres à l'égard de la proposition qu'elle a formulée dans sa Résolution 2277 (2019) et sa Recommandation 2153 (2019) «Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire: principaux défis pour l'avenir», qui vise à mettre en place, en complément des procédures existantes, une procédure de réaction conjointe qui pourrait être engagée à l'initiative de l'Assemblée parlementaire, du Comité des Ministres ou du Secrétaire Général, «afin de renforcer la capacité de l'Organisation d'agir plus efficacement lorsqu'un État membre manque à ses obligations statutaires ou ne respecte pas les valeurs et les principes fondamentaux défendus par le Conseil de l'Europe». Pour sa part, l'Assemblée est fermement déterminée à rendre cette proposition opérationnelle dans les meilleurs délais.»

Amendement 36

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 4.

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, ligne 7, supprimer le mot "se félicite" par le mot "noter"

Amendement 37

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 4.

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, ligne 7, supprimer le mot

Amendement 146

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, troisième phrase, remplacer les mots «la proposition qu'elle a formulée» par les mots suivants : «les propositions qui avaient été formulées.»

Amendement 125

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M.

Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 4, après les mots «Résolution 2277», insérer les mots suivants: «Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire : principaux défis pour l'avenir».

Amendement 159

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 4 par le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, troisième phrase, remplacer les mots

Amendement 127

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 4, supprimer les mots: «afin de renforcer la capacité de l'Organisation d'agir plus efficacement lorsqu'un État membre manque à ses obligations statutaires ou ne respecte pas les valeurs et les principes fondamentaux défendus par le Conseil de l'Europe».

Amendement 38

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 4.

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, supprimer la dernière phrase

Amendement 39

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 4.

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4, supprimer la dernière phrase:

5. L'Assemblée prend également note de ce que le Comité des Ministres «eu égard à l'importance des élections du/de la Secrétaire Général(e) et de juges à la Cour européenne des droits de l'homme, apprécierait vivement que les délégations de tous les États membres participent à la prochaine partie de Session de juin de l'Assemblée parlementaire».

Amendement 132

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 4, à la fin, insérer la phrase suivant : «dans le même temps, l'Assemblée rappelle que tous les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent reconnaître les principes d'état de droit et de jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous ceux qui relèvent de leur juridiction et qu'il faut qu'ils collaborent sincèrement et effectivement à la réalisation de ce but du Conseil spécifié au chapitre 1er du Statut».

Amendement 139

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, deuxième phrase, remplacer le mot «peuple» par le mot «peuples».

Amendement 40

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5, insérer la phrase suivante:

Amendement 126

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, remplacer les mots «de juges à la Cour européenne des droits de l'homme» par les mots «des élections de juges à la Cour européenne des droits de l'homme.»

Amendement 160

Déposé par M. Oleh LIASHKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, Mme Olena SOTNYK, M. Viktor IELENSKYI, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée se réserve le droit de demander immédiatement au Comité des Ministres de mettre fin à l'adhésion de l'un de ses États membres au Conseil de l'Europe si cet État ne respecte pas son obligation financière de verser une contribution budgétaire pendant plus de deux ans.»

Amendement 161

Déposé par M. Oleh LIASHKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, Mme Olena SOTNYK, Mme Mariia IONOVA, M. Viktor IELENSKYI, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée estime que la restauration des droits de la délégation russe n'est possible qu'après des déclarations personnelles publiques des différents membres de cette délégation selon lesquelles ils respectent les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et ils reconnaissent que la Crimée est un territoire ukrainien.»

Amendement 162

Déposé par M. Oleh LIASHKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, Mme Olena SOTNYK, Mme Mariia IONOVA, M. Viktor IELENSKYI, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée réitère son appel en faveur des valeurs du Conseil de l'Europe et estime qu'il sera uniquement possible de lever les sanctions contre la Fédération de Russie après le retrait du territoire ukrainien des troupes et des autres groupes militarisés.»

Amendement 163

Déposé par M. Oleh LIASHKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii

GONCHARENKO, Mme Olena SOTNYK, Mme Mariia IONOVA, M. Viktor IELENSKYI, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée souligne que les sanctions appliquées à la Fédération de Russie ne peuvent être révisées ni annulées avant que les autorités ukrainiennes ne recouvrent le plein contrôle des frontières nationales.»

Amendement 164

Déposé par M. Oleh LIASHKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Serhii SOBOLEI, M. Oleksii GONCHARENKO, Mme Olena SOTNYK, Mme Mariia IONOVA, M. Viktor IELENSKYI, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«Les dispositions de la présente résolution ne peuvent s'appliquer à l'égard des États membres ayant fait l'objet de sanctions collectives pour violation de l'intégrité territoriale d'un autre État, ou pour occupation ou annexion illégales.»

Amendement 165

Déposé par M. Oleh LIASHKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Serhii SOBOLEI, M. Oleksii GONCHARENKO, Mme Olena SOTNYK, Mme Mariia IONOVA, M. Viktor IELENSKYI, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée souligne que la levée ou la révision des sanctions infligées par la Fédération de Russie sera uniquement possible après le plein rétablissement du droit des citoyens ukrainiens à la liberté de circulation et de l'accès des représentants des missions internationales au territoire de la Crimée.»

Amendement 166

Déposé par M. Oleh LIASHKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Serhii SOBOLEI, M. Oleksii GONCHARENKO, Mme Olena SOTNYK, Mme Mariia IONOVA, M. Viktor IELENSKYI, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée souligne l'impossibilité de lever ou de réviser les sanctions infligées à la Fédération de Russie jusqu'au versement de la réparation

complète du préjudice subi par les personnes blessées par suite de l'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie.»

Amendement 167

Déposé par M. Oleh LIASHKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, Mme Olena SOTNYK, Mme Mariia IONOVA, M. Viktor IELENSKYI, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée déclare qu'il est impossible de lever ou de réviser les sanctions qui ont été prises à l'encontre de la Fédération de Russie avant la libération de l'ensemble des otages de nationalité ukrainienne, qui sont détenus en toute illégalité dans les prisons russes».

Amendement 202

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5, insérer la phrase suivante: «Ceci concerne tous les États membres dont les pouvoirs sont ratifiés.»

Amendement 43

(Si adopté, les amendements 42, 122 tombent)
Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 6 par le paragraphe suivant:

«L'Assemblée rappelle les termes de l'article 25 du Statut du Conseil de l'Europe et considère que le parlement de chacun des États membres a l'obligation de déposer les pouvoirs de ses représentants à l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée».

Amendement 122

(Tombe si l'amendement 43 est adopté)
Déposé par Mme Olena SOTNYK, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor

6. L'Assemblée rappelle que, aux termes des dispositions de son Règlement, en pleine conformité avec le Statut du Conseil de l'Europe, le mandat des délégations des parlements nationaux à l'Assemblée prend effet à l'ouverture de la session ordinaire, après que les pouvoirs déposés ont été ratifiés.

IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 6, remplacer les mots «en pleine conformité avec le» par les mots suivants «dans le plein respect du».

Amendement 42

(Tombe si l'amendement 43 est adopté)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 6, ligne 2, remplacer les mots «prend effet» par les mots suivants : «ne peut prendre effet que»

Amendement 198

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, première phrase, remplacer le mot «conformité» par le mot «cohérence».

Amendement 200

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, première phrase, après les mots «avec le Statut du Conseil de l'Europe», insérer les mots suivants: «en particulier les chapitres I à III».

Amendement 207

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, Mme

7. Prenant en compte la décision du Comité des Ministres à Helsinki, ainsi que le contexte exceptionnel qui a conduit à celle-ci, l'Assemblée décide, par dérogation aux articles 6.1 (dernière phrase) et 6.3 de son Règlement, relatifs à la transmission des pouvoirs des délégations nationales au/à la Président(e) de l'Assemblée et à leur ratification par l'Assemblée, et à l'article 11.3 relatif aux désignations à la suite d'élections législatives, d'inviter les parlements des États membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas représentés par une délégation à l'Assemblée à présenter les pouvoirs de leurs représentants et suppléants dans le courant de la partie de session de l'Assemblée de juin 2019. Ces pouvoirs seront soumis à la ratification de l'Assemblée à la séance qui suit immédiatement leur transmission.

Iryna GERASHCHENKO, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 6, remplacer les mots «prend effet» par les mots suivants «s'applique».

Amendement 45

(Si adopté, les amendements 47, 48, 196, 46, 197, 49, 195, 50, 171, 52, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 97, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111 tombent)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 7.

Amendement 95

Déposé par Mme Nino GOGUADZE, M. Serhii KIRAL, M. Oleksii GONCHARENKO, Mme Miroslava NĚMCOVÁ, Sir Roger GALE

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 7.

Amendement 119

Déposé par M. Eerik-Niiles KROSS, M. Emanuelis ZINGERIS, M. Volodymyr ARIEV, Mme Olena SOTNYK, M. Serhii KIRAL, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii SOBOLEV, M. Leonid YEMETS, M. Boryslav BEREZA, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor VOVK, M. Viktor IELENSKYI, M. Georgii LOGVYNSKYI, Mme Marija GOLUBEVA, M. Pavlo UNGURYAN

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 7.

Amendement 47

(Tombe si l'amendement 45 est adopté)

(Si adopté, les amendements 48, 196, 46, 197, 49, 195, 50, 171, 52, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 97, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 110 tombent)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, supprimer tous les mots après : «Prenant en compte la décision du Comité des Ministres à Helsinki,» et les remplacer par les mots suivants: «l'Assemblée décide de modifier l'article 11.3 de son Règlement en ajoutant les mots suivants à la fin de la première phrase : «; en cas de circonstances exceptionnelles validées par l'Assemblée parlementaire, des désignations pourront intervenir à une date ultérieure.

L'Assemblée décidera d'accepter ou non les circonstances exceptionnelles par le biais du système de vote électronique, conformément aux conditions de quorum énoncées à l'article 42.3 et par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés»».

Amendement 48

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, supprimer tous les mots après : «Prenant en compte la décision du Comité des Ministres à Helsinki,» et les remplacer par les mots suivants: «l'Assemblée décide de déroger à l'article 11.3 de son Règlement en ajoutant la phrase suivante à la fin de cet article: «; en cas de circonstances exceptionnelles validées par l'Assemblée parlementaire, des désignations pourront intervenir à une date ultérieure. L'Assemblée se prononcera par le biais du système de vote électronique et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés»».

Amendement 196

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, première phrase, remplacer les mots «Prenant en compte» par les mots suivants: «Prenant en considération».

Amendement 46

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

(Si adopté, l'amendement 197 tombe)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, supprimer les mots « ainsi que le contexte exceptionnel qui a conduit à celle-ci, ».

Amendement 197

(Tombe si les amendements 46, 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 7, première phrase, supprimer les mots «qui a conduit à celle-ci».

Amendement 49

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, ligne 2, remplacer les mots «par dérogation aux» par les mots «de confirmer les» et remplacer «et à l'article 11.3 » par « et l'article 11.3».

Amendement 195

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 7, première phrase, supprimer les mots «relatifs à la transmission des pouvoirs des délégations nationales au/à la Président(e) de l'Assemblée et à leur ratification par l'Assemblée».

Amendement 50

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, ligne 7, remplacer les mots «juin 2019» par les mots suivants : «janvier 2020 »

Amendement 171

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 7, première phrase, remplacer les mots «juin 2019» par les mots suivants : «janvier 2020».

Amendement 52

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

(Si adopté, l'amendement 51 tombe)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, deuxième phrase, remplacer les mots «la séance» par les mots «l'ouverture de la partie de session».

Amendement 51

(Tombe si les amendements 45, 47, 52 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, deuxième phrase, remplacer le mot «séance» par les mots suivants: «partie de session».

Amendement 53

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la nouvelle phrase suivante: «Une telle exception pourra uniquement être faite pour les pays n'ayant pas encore composé, entièrement ou partiellement, de délégation, et n'ayant pas déposé les pouvoirs dans les délais.»

Amendement 54

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante : «En aucun cas une délégation nationale n'a le droit de désigner un membre qui est soumis à des sanctions du Conseil de l'Europe.»

Amendement 55

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «En aucun cas une délégation nationale n'a le droit de désigner un membre qui est soumis à des sanctions de l'Union européenne.»

Amendement 56

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «Aucune circonstance ne confère à une délégation nationale le droit de désigner un membre visé par des sanctions des Nations Unies.»

Amendement 58

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «Aucune circonstance ne confère à une délégation nationale le droit de désigner un membre visé par des sanctions des Etats-Unis.»

Amendement 57

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «Aucune circonstance ne confère à une délégation nationale le droit de désigner un membre visé par des sanctions des Assemblée parlementaire de la Conseil de L'Europe.»

Amendement 60

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante : «En aucun cas une délégation nationale n'a le droit de désigner un membre qui a été reconnu coupable d'une infraction passible de plus de 6 mois d'emprisonnement.»

Amendement 61

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante : «Une délégation nationale ne peut, en aucun cas, nommer un membre faisant l'objet d'une enquête officielle pour une infraction passible de plus de 12 mois d'emprisonnement.»

Amendement 97

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Emanuelis ZINGERIS, M. Egidijus VAREIKIS, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii SOBOLIEV, M. Giorgi KANDELAKI, Mme Dzhema GROZDANOVA, Mme Milena DAMYANOVA

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante:

«La dérogation au Règlement précitée n'invalide aucune décision adoptée précédemment par l'Assemblée et ne servira pas de précédent pour le travail futur de l'Assemblée».

Amendement 102

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «Un membre dont les pouvoirs sont en cours d'examen ne peut pas voter à la réunion du Bureau tant que ses pouvoirs n'ont pas été dûment ratifiés.»

Amendement 103

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante : «Un membre (ou des membres) dont les pouvoirs sont en cours d'examen ne peut (peuvent) pas se présenter à la fonction de Président(e).»

Amendement 104

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «Un membre dont les pouvoirs sont en cours d'examen ne peut pas postuler à la fonction de Vice-Président.»

Amendement 105

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «Un membre dont les pouvoirs sont en cours d'examen peut participer au Comité présidentiel mais ne peut pas voter.»

Amendement 107

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «Un membre dont les pouvoirs sont en cours d'examen peut assister au Comité présidentiel, mais il ne peut ni prendre la parole, ni voter».

Amendement 108

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante : «Un membre dont les pouvoirs sont en cours d'examen ne peut assister au Comité présidentiel».

Amendement 109

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante : «Un membre dont les pouvoirs sont en cours d'examen ne peut ni prendre la parole ni voter à la réunion du Bureau tant que ses pouvoirs n'ont pas été dûment ratifiés.»

Amendement 110

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «Aucun membre ne peut assister à la réunion du Bureau tant que ses pouvoirs sont en cours d'examen et qu'ils n'ont pas été dûment ratifiés».

Amendement 111

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 7, insérer le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante : «Un membre dont les pouvoirs sont en cours d'examen peut être membre d'un groupe politique mais ne saurait bénéficier des droits découlant de l'appartenance à un groupe politique».

Amendement 106

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante : «Un membre dont les pouvoirs sont en cours d'examen ne peut être membre d'un groupe politique.»

Amendement 59

(Tombe si les amendements 45, 47 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante: «Aucune circonstance ne confère à une délégation nationale le droit de désigner un membre visé par des sanctions du Canada.»

Amendement 115

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 8, insérer le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 8, insérer la phrase suivante: «Aux fins de la synergie recherchée entre l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres, l'Assemblée espère que le Comité des Ministres pourra observer de près, conjointement avec l'Assemblée, la situation dans les États membres qui ne remplissent pas leurs obligations.»

8. L'Assemblée constate avec le Comité des Ministres que les États membres du Conseil de l'Europe sont autorisés «à participer sur un pied d'égalité dans les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe», dans les termes fixés par les articles 14, 25 et 26 du Statut du Conseil de l'Europe. Elle rappelle sa Résolution 2277 (2019) dans laquelle elle souligne que l'adhésion au Conseil de l'Europe implique l'obligation de tous les États membres de participer aux deux organes statutaires. À cet égard, elle rappelle que l'ensemble des délégations parlementaires bénéficient en vertu de son Règlement des mêmes droits et sont soumises aux mêmes obligations en application de procédures qui s'appliquent de manière égale à toutes.

Amendement 68

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, première phrase, supprimer les mots «L'Assemblée constate avec le Comité des Ministres» et les remplacer par les mots suivants : «Le Comité des Ministres constate».

Amendement 189

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, remplacer le mot «organes» par le mot «instances» à chaque fois.

Amendement 188

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, première phrase, après les mots «du Statut du Conseil de l'Europe», insérer les mots suivants : «sauf dans les cas précisés aux articles 8 et 9 du Statut».

Amendement 219

(Si adopté, les amendements 190, 70, 89, 187 tombent)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, remplacer la troisième phrase par phrase suivante: «Il ressort clairement de ces déclarations que toutes les délégations parlementaires jouissent, en vertu de son Règlement, des mêmes droits et sont soumises aux mêmes obligations conformément aux

procédures appliquées de manière égale à tous les membres.»

Amendement 190

(Tombe si l'amendement 219 est adopté)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, troisième phrase, supprimer les mots: «à cet égard,».

Amendement 70

(Tombe si l'amendement 219 est adopté)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 8, troisième phrase, après le mot «droits», insérer les mots «et obligations».

Amendement 89

(Tombe si l'amendement 219 est adopté)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 8, troisième phrase, après le mot «obligations», insérer les mots suivants «, notamment financières».

Amendement 187

(Tombe si l'amendement 219 est adopté)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 8, après les mots «s'appliquent de manière égale à toutes», insérer les mots suivants: «à moins que les pouvoirs d'un Etat membre ne soient suspendus selon les modalités prévues par le Statut du Conseil de l'Europe et par le Règlement de l'Assemblée».

Amendement 75

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 8, insérer la phrase suivante : «Toutefois, seuls les membres qui ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'UE peuvent jouir de ces mêmes droits».

Amendement 77

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 8, insérer la phrase suivante: «L'Assemblée parlementaire rappelle au Comité des Ministres que tant qu'aucune procédure commune de sanction n'aura été mise en place par les deux organes, l'Assemblée se réserve le droit de maintenir le dispositif existant de sanctions et de l'exercer avec le plus grand soin et la plus grande prudence, comme elle l'a toujours fait au cours de ses 70 ans d'existence.»

Amendement 90

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 8, insérer les mots suivants : «Afin de pouvoir bénéficier des mêmes droits, il convient tout d'abord d'honorer ces obligations sur un pied d'égalité».

Amendement 91

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 8, insérer le phrase suivants: «Avant de bénéficier de cette égalité de droits, chacun doit préalablement respecter l'égalité devant les obligations, en particulier financières.»

Amendement 116

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8, insérer le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 8, insérer la phrase suivante: «L'Assemblée réitère les termes de l'article 25 du Statut du Conseil de l'Europe et espère que

le Comité des Ministres prendra des mesures contre tout État membre qui ne respecte pas les conditions telles qu'énoncées à l'article 25 du Statut».

Amendement 172

Déposé par M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, au paragraphe 8, après la troisième phrase, insérer les phrases suivantes: «A cet égard, l'Assemblée rappelle aussi le principe fondamental de l'appartenance au Conseil de l'Europe qui est consacré à l'article 3 du Statut de l'Organisation: «Tout Membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales». Si l'Etat membre n'observe pas les obligations précitées, son appartenance au Conseil de l'Europe ne contribue pas à une « union plus étroite entre ses membres».

Amendement 71

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 12, remplacer les mots qui suivent « dès l'adoption de la présente résolution» par les mots suivants : «dès qu'un nouveau mécanisme de sanction conjoint avec le Comité des Ministres aura été établi».

Amendement 120

(Si adopté, les amendements 78, 152, 191, 203, 211 tombent)

Déposé par M. Eerik-Niiles KROSS, M. Emanuelis ZINGERIS, M. Volodymyr ARIEV, Mme Olena SOTNYK, M. Serhii KIRAL, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii SOBOLEEV, M. Leonid YEMETS, M. Boryslav BEREZA, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor VOVK, M. Viktor IELENSKYI, M. Georgii LOGVYNSKYI, Mme Marija GOLUBEVA, M. Pavlo UNGURYAN

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 9 par le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 9 par le paragraphe suivant: «Toutefois, l'Assemblée rappelle qu'elle peut

9. Ainsi, l'Assemblée rappelle qu'elle peut décider, en application de l'article 10.1.c de son Règlement, de prendre des mesures collectives à l'encontre de ses membres par la privation ou la suspension de l'exercice de certains droits de participation et/ou de représentation aux activités de l'Assemblée et de ses organes, fondées sur des manquements ou des violations des dispositions de son Règlement ou du Statut du Conseil de l'Europe, et ce dans le cadre de la procédure de contestation ou de réexamen des pouvoirs des délégations nationales pour des raisons formelles ou substantielles.

décider, en vertu de l'article 10.1 de son Règlement, de prendre des mesures collectives à l'encontre de ses membres par la privation ou la suspension de ceux-ci de l'exercice de certains droits de participation et / ou de représentation aux activités de l'Assemblée et de ses organes, fondées sur des manquements ou des violations de dispositions de son Règlement, du Statut du Conseil de l'Europe ou du refus persistant de l'Etat membre de se conformer à ses obligations et engagements pris et d'un manque de coopération de sa part dans le cadre de la procédure de suivi de l'Assemblée, et ce dans le cadre de la procédure de contestation ou de réexamen des pouvoirs de délégations nationales pour des motifs procéduraux ou substantiels».

Amendement 186

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 9, première phrase, remplacer le mot «Ainsi,» par les mots «C'est pourquoi».

Amendement 78

(Tombe si l'amendement 120 est adopté)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 9, première phrase, supprimer le mot «rappelle» et le remplacer par le mot «maintient».

Amendement 152

(Tombe si l'amendement 120 est adopté)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, paragraphe 9, première phrase, remplacer le mot «contestation» par le mot «contentieux».

Amendement 2

Déposé par Mme Inese LĪBIŅA-EGNERE, M. Boriss CILEVIČS, M. Artuss KAIMIŅŠ, Mme Marija GOLUBEVA, Mme Linda OZOLA

Dans le projet de résolution, au fin de le paragraphe 9, insérer les mots suivants: «, comme elle a par exemple décidé de suspendre certains droits de la délégation de la Fédération de Russie (Résolution 1990(2014)) pour condamner et réprouber les agissements de celle-ci à l'égard de l'Ukraine.»

Amendement 191

(Tombe si l'amendement 120 est adopté)

Déposé par M. Volodymyr ARIEV, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 9, première phrase, remplacer le mot «décider» par le mot «conclure».

Amendement 203

(Tombe si l'amendement 120 est adopté)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, M. Andrii LOPUSHANSKYI, Mme Iryna GERASHCHENKO

Dans le projet de résolution, paragraphe 9, supprimer les mots «pour des raisons formelles ou substantielles».

Amendement 211

(Tombe si l'amendement 120 est adopté)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLIEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, Mme Iryna GERASHCHENKO, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9, insérer la phrase suivante: «L'Assemblée souligne que les restrictions imposées à un Etat membre sont destinées à protéger les autres

10. L'Assemblée rappelle que le Règlement de l'Assemblée n'établit aucune liste des droits de participation et de représentation des membres aux activités de l'Assemblée et de ses organes pouvant faire l'objet d'une suspension ou d'une privation par l'Assemblée. Il appartient à l'Assemblée, lorsqu'elle se prononce par voie de résolution sur une contestation ou un réexamen des pouvoirs, de déterminer les droits concernés. Toutefois, afin de garantir la cohérence du cadre juridique interne de l'Organisation, l'Assemblée, dans ses décisions, doit continuer à respecter le Statut du Conseil de l'Europe et tenir dûment compte des décisions prises par le Comité des Ministres. Par conséquent, pour assurer le respect du droit et de l'obligation des États membres d'être représentés et de participer aux deux organes statutaires du Conseil de l'Europe, l'Assemblée décide de compléter l'article 10 de son Règlement, en ajoutant après l'article 10.1.c la précision suivante:

membres du Conseil de l'Europe contre toute influence non démocratique».

Amendement 117

(Tombe si les amendements 79, 100, 99 sont adoptés)

Déposé par M. Mart van de VEN, Mme Reina de BRUIJN-WEZEMAN, M. Michael Aastrup JENSEN, M. Sylvain WASERMAN, Mme Nicole TRISSE

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, troisième phrase, supprimer les mots suivants : «[...] et tenir dûment compte des décisions prises par le Comité des Ministres.»

Amendement 118

(Tombe si les amendements 79, 100, 99, 155, 205 sont adoptés)

Déposé par M. Eerik-Niiles KROSS, M. Emanuelis ZINGERIS, M. Volodymyr ARIEV, Mme Olena SOTNYK, M. Serhii KIRAL, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii SOBOLEV, M. Leonid YEMETS, M. Boryslav BEREZA, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor VOVK, M. Viktor IELENSKYI, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Pavlo UNGURYAN

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10, remplacer la dernière phrase par la phrase suivante: «Les membres ne peuvent être privés de leurs droits au sens de l'article 35, l'article 39, l'article 43 et l'article 44 et l'exercice de ces droits ne peut être suspendu dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs».

Amendement 79

(Si adopté, les amendements 117, 80, 81, 155, 205, 82, 118, 44, 204, 96, 121, 1, 41, 76 tombent)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, supprimer les phrases après «concernés».

Amendement 100

(Si adopté, les amendements 117, 80, 81, 155, 205, 82, 118, 44, 204, 96, 121, 1, 41, 76 tombent)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Serhii KIRAL, Mme Irina PRUIDZE, Mme Nino GOGUADZE, Mme Miroslava NĚMCOVÁ, Sir Roger GALE, M. Arkadiusz MULARCZYK, M.

Alexander CHRISTIANSSON, M. Markus WIECHEL, M. Maciej MASŁOWSKI

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, supprimer la phrase suivante:

Toutefois, afin de garantir la cohérence du cadre juridique interne de l'Organisation, l'Assemblée, dans ses décisions, doit continuer à respecter le Statut du Conseil de l'Europe et tenir dûment compte des décisions prises par le Comité des Ministres. Par conséquent, pour assurer le respect du droit et de l'obligation des États membres d'être représentés et de participer aux deux organes statutaires du Conseil de l'Europe, l'Assemblée décide de compléter l'article 10 de son Règlement, en ajoutant après l'article 10.1.c la précision suivante: «Les membres ne peuvent être privés du droit de vote, du droit de parole ni du droit d'être représenté à l'Assemblée et dans ses organes, et l'exercice de ces droits ne peut être suspendu, dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs.»

Amendement 80

(Tombe si les amendements 79, 100, 99 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10, supprimer les mots «décisions prises» et les remplacer par les mots suivants : «avis exprimés».

Amendement 81

(Tombe si les amendements 79, 100, 99 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10, supprimer tous les mots après les mots «Comité des Ministres».

Amendement 155

(Tombe si les amendements 79, 100, 99 sont adoptés)

(Si adopté, les amendements 82, 118, 44, 204, 96, 121, 1, 41, 76 tombent)

Déposé par Mme Olena SOTNYK, M. Martin POLIAČIK, Mme Petra STIENEN, M. Giorgi KANDELAKI, M. Egidijus VAREIKIS

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, supprimer les phrases suivantes:

«Par conséquent, pour assurer le respect du droit et de l'obligation des États membres d'être représentés et de participer aux deux organes statutaires du Conseil de l'Europe, l'Assemblée décide de compléter l'article 10 de son

Règlement, en ajoutant après l'article 10.1.c la précision suivante: «Les membres ne peuvent être privés du droit de vote, du droit de parole ni du droit d'être représenté à l'Assemblée et dans ses organes, et l'exercice de ces droits ne peut être suspendu, dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs.»

Amendement 205

(Tombe si les amendements 79, 100, 99 sont adoptés)

(Si adopté, les amendements 82, 118, 44, 204, 96, 121, 1, 41, 76 tombent)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10, supprimer la dernière phrase.

Amendement 44

(Tombe si les amendements 79, 100, 99, 155, 205 sont adoptés)

(Si adopté, les amendements 1, 41, 76 tombent)

Déposé par M. Pieter OMTZIGT, M. Emanuelis ZINGERIS, M. Giorgi KANDELAKI, M. Serhii SOBOLEEV, M. Leonid YEMETS

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer la dernière phrase par la phrase suivante: «Le droit des membres de participer à l'élection du Secrétaire Général et du Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, du Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire, du Commissaire aux droits de l'homme et des juges de la Cour européenne des droits de l'homme ne peut être suspendu dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs.»

Amendement 204

(Tombe si les amendements 79, 100, 99, 155, 205 sont adoptés)

(Si adopté, les amendements 1, 41, 76 tombent)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer la dernière phrase par la phrase suivante: «Les membres peuvent être privés du droit de vote, du droit de parole et du droit d'être représenté à l'Assemblée et dans ses organes, et l'exercice de ces droits peut être suspendu, dans le contexte d'une contestation ou d'un

réexamen des pouvoirs dans des circonstances exceptionnelles.»

Amendement 82

(Tombe si les amendements 79, 100, 99, 155, 205 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10, supprimer les mots suivants : «Les membres ne peuvent être privés du droit de vote, du droit de parole ni du droit d'être représenté à l'Assemblée et dans ses organes, et l'exercice de ces droits ne peut être suspendu, dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs». Et remplacer ceux-ci par les phrases suivantes: «La privation ou la suspension de certains droits de participation ou de représentation aux activités de l'Assemblée n'affecte pas les droits des membres de l'Assemblée de prendre part à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, du/de la Commissaire aux droits de l'homme, du/de la Secrétaire Général(e) et du/de la Secrétaire Général(e) Adjoint(e) du Conseil de l'Europe et du/de la Secrétaire Général(e) de l'Assemblée parlementaire». et par la note suivante: «Seuls les membres de l'Assemblée appartenant aux délégations dont les pouvoirs ont été dûment ratifiés par l'Assemblée peuvent participer à l'élection des hauts dirigeants du Conseil de l'Europe. Les membres de délégations qui sont privés de certains droits de participation et de représentation en raison d'une décision formelle de l'Assemblée, y compris le droit de vote, peuvent participer à l'élection des responsables précités ; tout parlement dont les pouvoirs n'ont pas été ratifiés par l'Assemblée ou qui, de son plein gré, n'est pas représenté par une délégation à l'Assemblée, ne peut prétendre participer à ces élections».

Amendement 96

(Tombe si les amendements 79, 100, 99, 155, 205 sont adoptés)

(Si adopté, les amendements 1, 41, 76 tombent)

Déposé par Mme Irina PRUIDZE, M. Serhii KIRAL, M. Oleksii GONCHARENKO, Mme Miroslava NĚMCOVÁ, Sir Roger GALE

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer la dernière phrase par la phrase suivante:

«Le Règlement n'affecte pas les droits des membres de l'Assemblée de participer à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, du/de la Commissaire aux droits de l'homme, du / de la Secrétaire Général(e) et du/de la Secrétaire Général(e) Adjoint(e) du Conseil de l'Europe et du / de la

Secrétaire Général(e) de l'Assemblée parlementaire».

Amendement 121

(Tombe si les amendements 79, 100, 99, 155, 205 sont adoptés)

(Si adopté, les amendements 1, 41, 76 tombent)

Déposé par M. Eerik-Niiles KROSS, M. Emanuelis ZINGERIS, M. Volodymyr ARIEV, Mme Olena SOTNYK, M. Serhii KIRAL, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii SOBOLEV, M. Leonid YEMETS, M. Boryslav BEREZA, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Viktor VOVK, M. Viktor IELENSKYI, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Pavlo UNGURYAN

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer la dernière phrase par la phrase suivante: «Les membres ne peuvent être privés ni du droit de vote ni du droit de parole à l'Assemblée, et l'exercice de ces droits ne peut être suspendu, dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs.»

Amendement 1

(Tombe si les amendements 79, 100, 99, 155, 205, 44, 204, 96, 121 sont adoptés)

Déposé par Mme Dana REIZNIECE-OZOLA, Mme Inese LĪBIŅA-EGNERE, M. Artuss KAIMIŅŠ, Mme Marija GOLUBEVA, M. Boriss CILEVIČS

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, dernière phrase, remplacer les mots: «du droit de vote, du droit de parole ni du droit d'être représenté à l'Assemblée et dans ses organes, et l'exercice de ces droits» par les mots suivants: «du droit de vote dans les procédures d'élection, par l'Assemblée, des plus hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe, et l'exercice de ce droit».

Amendement 41

(Tombe si les amendements 79, 100, 99, 155, 205, 44, 204, 96, 121 sont adoptés)

Déposé par M. Pieter OMTZIGT, M. Emanuelis ZINGERIS, M. Giorgi KANDELAKI, M. Serhii SOBOLEV, M. Leonid YEMETS

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, dernière phrase, supprimer les mots «droit de vote» et les mots: «et ses organes».

Amendement 76

(Tombe si les amendements 79, 100, 99, 155, 205, 44, 204, 96, 121 sont adoptés)

Déposé par M. Pieter OMTZIGT, M. Emanuelis ZINGERIS, M. Ionuț-Marian STROE, M. Corneliu-Mugurel COZMANCIUC, M. Giorgi

KANDELAKI, M. Serhii SOBOLEEV, M. Leonid YEMETS

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, dernière phrase, supprimer les mots : «du droit de vote».

Amendement 62

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 10, insérer le paragraphe suivant : «En ce qui concerne la liste des droits de représentation et de participation des membres aux activités de l'Assemblée et de ses organes, qui peuvent être suspendus ou qui peuvent leur être retirés en cas de contestation ou de réexamen des pouvoirs, l'Assemblée considère qu'il serait peu approprié d'inscrire dans son Règlement lui-même un catalogue de mesures qui, en tout état de cause, ne saurait être exhaustif».

Amendement 83

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, après les mots : «Les membres ne peuvent être privés du droit de vote, du droit de parole ni du droit d'être représenté à l'Assemblée et dans ses organes, et l'exercice de ces droits ne peut être suspendu, dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs», insérer la note de bas de page suivante : «Dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs, les membres ne peuvent appartenir à un groupe politique et jouir des droits découlant de cette appartenance.»

Amendement 84

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 10, ajouter les mots suivants : «Dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs, les membres ne peuvent pas adhérer à un groupe politique et jouir des droits découlant de cette appartenance.»

Amendement 92

Déposé par Mme Rita TAMAŠUNIENĖ, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Serhii KIRAL, Mme Irina PRUIDZE, Mme Nino GOGUADZE,

Sir Roger GALE, M. Markus WIECHEL, M. Maciej MASŁOWSKI

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 10, insérer la phrase suivante: «Dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen de pouvoirs, les membres concernés ne peuvent rejoindre un groupe politique et jouir des droits qui en découlent.»

Amendement 98

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Serhii KIRAL, Mme Irina PRUIDZE, Mme Nino GOGUADZE, Mme Miroslava NĚMCOVÁ, Sir Roger GALE, M. Arkadiusz MULARCZYK

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 10, insérer le paragraphe suivant:

Aussi, afin de clarifier la portée des droits de participation ou de représentation des membres des délégations nationales dont l'exercice peut faire l'objet d'une suspension ou d'une privation dans le cadre d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs, l'Assemblée décide de compléter l'article 10 de son Règlement, en ajoutant après l'article 10.1.c la précision suivante: «La privation ou la suspension de certains droits de participation ou de représentation aux activités de l'Assemblée ne porte pas atteinte aux droits des membres de l'Assemblée de prendre part à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, du/de la Commissaire aux droits de l'homme, du/de la Secrétaire Général(e), du/de la Secrétaire Général(e) adjoint(e) du Conseil de l'Europe et du/de la Secrétaire Général(e) de l'Assemblée parlementaire», ainsi que la note de bas de page suivante: « Seuls les membres de l'Assemblée appartenant à des délégations dont les pouvoirs ont été dument ratifiés par l'Assemblée peuvent prendre part à l'élection des hauts responsables du Conseil de l'Europe: les membres d'une délégation qui seraient privés de certains de leurs droits de participation et de représentation consécutivement à une décision formelle de l'Assemblée, y compris de leur droit de vote, pourront prendre part à l'élection des personnalités susmentionnées; tout parlement dont les pouvoirs n'auraient pas été ratifiés par l'Assemblée ou qui, par choix volontaire, ne serait pas représenté à l'Assemblée par une délégation, ne peut revendiquer de prendre part à ces élections. Lorsque l'Assemblée se prononce sur une contestation ou un réexamen des pouvoirs, elle se réfère à l'avis formulé par la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles en 2014, et n'introduira pas d'autres sanctions que celles mentionnées dans cet avis.»

Amendement 101

Déposé par M. Emanuelis ZINGERIS, M. Algirdas BUTKEVIČIUS, Mme Rita TAMAŠUNIENĖ, M. Egidijus VAREIKIS

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 10, insérer le paragraphe suivant:

Aussi, afin de clarifier la portée des droits de participation ou de représentation des membres des délégations nationales dont l'exercice peut faire l'objet d'une suspension ou d'une privation dans le cadre d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs, l'Assemblée décide de compléter l'article 10 de son Règlement, en ajoutant après l'article 10.1.c la précision suivante: «La privation ou la suspension de certains droits de participation ou de représentation aux activités de l'Assemblée ne porte pas atteinte aux droits des membres de l'Assemblée de prendre part à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, du/de la Commissaire aux droits de l'homme, du/de la Secrétaire Général(e), du/de la Secrétaire Général(e) adjoint(e) du Conseil de l'Europe et du/de la Secrétaire Général(e) de l'Assemblée parlementaire», ainsi que la note de bas de page suivante: « Seuls les membres de l'Assemblée appartenant à des délégations dont les pouvoirs ont été dument ratifiés par l'Assemblée peuvent prendre part à l'élection des hauts responsables du Conseil de l'Europe: les membres d'une délégation qui seraient privés de certains de leurs droits de participation et de représentation consécutivement à une décision formelle de l'Assemblée, y compris de leur droit de vote, pourront prendre part à l'élection des personnalités susmentionnées; tout parlement dont les pouvoirs n'auraient pas été ratifiés par l'Assemblée ou qui, par choix volontaire, ne serait pas représenté à l'Assemblée par une délégation, ne peut revendiquer de prendre part à ces élections. Lorsque l'Assemblée se prononce sur une contestation ou un réexamen des pouvoirs, elle se réfère à l'avis formulé par la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles en 2014, et n'introduira pas d'autres sanctions que celles mentionnées dans cet avis.»

Amendement 99

(Si adopté, les amendements 117, 80, 81, 155, 205, 82, 118, 44, 204, 96, 121, 1, 41, 76 tombent)

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Serhii KIRAL, Mme Irina PRUIDZE, Mme Nino GOGUADZE, Mme Miroslava NĚMCOVÁ, Sir Roger GALE, M. Arkadiusz MULARCZYK, M. Alexander CHRISTIANSSON, M. Markus WIECHEL, M. Maciej MASŁOWSKI

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, supprimer les phrases suivantes: «Toutefois, afin

- 10.1. «Les membres ne peuvent être privés du droit de vote, du droit de parole ni du droit d'être représenté à l'Assemblée et dans ses organes, et l'exercice de ces droits ne peut être suspendu, dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs.»
11. Enfin, l'Assemblée considère que la question de compléter son Règlement s'agissant d'instaurer une procédure permettant de contester les pouvoirs de membres d'une délégation nationale, à titre individuel, pour des raisons substantielles mérite d'être examinée plus avant.

de garantir la cohérence du cadre juridique interne de l'Organisation, l'Assemblée, dans ses décisions, doit continuer à respecter le Statut du Conseil de l'Europe et tenir dûment compte des décisions prises par le Comité des Ministres. Par conséquent, pour assurer le respect du droit et de l'obligation des États membres d'être représentés et de participer aux deux organes statutaires du Conseil de l'Europe, l'Assemblée décide de compléter l'article 10 de son Règlement, en ajoutant après l'article 10.1.c la précision suivante: «Les membres ne peuvent être privés du droit de vote, du droit de parole ni du droit d'être représenté à l'Assemblée et dans ses organes, et l'exercice de ces droits ne peut être suspendu, dans le contexte d'une contestation ou d'un réexamen des pouvoirs.»

Amendement 63

(Si adopté, les amendements 67, 64, 65 tombent)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 11.

Amendement 67

(Tombe si l'amendement 63 est adopté)

(Si adopté, les amendements 64, 65 tombent)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 11 par le paragraphe suivant:

«Enfin, l'Assemblée considère que la question de compléter son Règlement s'agissant d'instaurer une procédure permettant de contester les pouvoirs de certains membres à titre individuel risque d'ouvrir la porte à des abus politiques et renonce par conséquent à cette option.»

Amendement 65

(Tombe si les amendements 63, 67 sont adoptés)

(Si adopté, l'amendement 64 tombe)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 11, après «plus avant», insérer les mots suivants :

«après consultation étroite avec le Comité des ministres. Le mécanisme de sanction existant ne peut être modifié tant qu'un nouveau mécanisme de sanction n'aura pas été mis en place».

Amendement 64

(Tombe si les amendements 63, 67, 65 sont adoptés)

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 11, après les mots «plus avant», insérer les mots suivants : «après consultation étroite avec le Comité des Ministres».

12. L'Assemblée décide que les modifications du Règlement figurant dans la présente résolution entreront en vigueur dès l'adoption de la présente résolution.

Amendement 69

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 12.

Amendement 156

Déposé par Mme Olena SOTNYK, M. Martin POLIAČIK, Mme Petra STIENEN, M. Giorgi KANDELAKI, M. Egidijus VAREIKIS

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 12.

Amendement 114

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée espère que le Comité des Ministres commencera à travailler conjointement à l'élaboration d'un nouveau système commun de sanctions dès que possible.»

Amendement 93

Déposé par Mme Rita TAMAŠUNIENĖ, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Serhii KIRAL, Mme Irina PRUIDZE, Mme Nino GOGUADZE, Sir Roger GALE, M. Markus WIECHEL, M. Maciej MASŁOWSKI

Dans le projet de résolution, paragraphe 12, supprimer les mots qui suivent «entreront en vigueur » et les remplacer par les mots suivants: «dès qu'un nouveau mécanisme de sanction conjoint avec le Comité des Ministres aura été établi».

Amendement 206

Déposé par M. Oleksii GONCHARENKO, M. Georgii LOGVYNSKYI, M. Volodymyr ARIEV, M. Boryslav BEREZA, M. Leonid YEMETS, M. Oleh LIASHKO, M. Serhii SOBOLEEV, M. Viktor IELENSKYI, Mme Mariia IONOVA, M. Serhii KIRAL, Mme Olena SOTNYK, Mme Iryna GERASHCHENKO, M. Andrii LOPUSHANSKYI

Dans le projet de résolution, au paragraphe 12, remplacer le mot «dès», par les mots suivants: «six mois après».

Amendement 73

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, au paragraphe 12, supprimer les mots après «entreront en vigueur» et remplacer ceux-ci par les mots suivants : «à l'ouverture de la Session ordinaire suivante».

Amendement 72

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 12, remplacer les mots «dès l'adoption de la présente résolution» par les mots suivants: «à l'ouverture de la prochaine partie de session.»

Amendement 74

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

«Lors d'une session extraordinaire, il n'est pas possible d'examiner de nouveaux pouvoirs.»

Amendement 85

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant: «Au cours des 70 dernières années, l'Assemblée a fait preuve d'une extrême prudence au moment d'envisager de ne pas ratifier des pouvoirs de délégations, et éprouvé les plus grandes hésitations à les leur refuser. Cela ne s'est produit que deux fois, pour la Grèce en 1969 et la Turquie en 1981 – bien que les pouvoirs de plusieurs délégations aient été contestés à diverses reprises durant cette

période. La privation de certains droits de délégations nationales n'est intervenue que trois fois dans l'histoire de l'Assemblée – à chaque fois pour la délégation de la Fédération de Russie (en 2000, 2014 et 2015). Étant donné que le système de sanctions existant a été utilisé avec le plus grand soin et la plus grande circonspection ces 70 dernières années, l'Assemblée se réserve le droit de continuer à exercer des sanctions de la même manière jusqu'à ce que soit établi un nouveau et meilleur système de sanction conjoint avec le Comité des Ministres.»

Amendement 86

Déposé par Sir Roger GALE, M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Mme Nino GOGUADZE, M. John HOWELL, M. Volodymyr ARIEV

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer un nouveau paragraphe: «Par la présente résolution, l'Assemblée dans la main à la Fédération de Russie dans un effort pour parvenir à une issue entrée positive de la crise actuelle. Nous invitons la Fédération de Russie à saisir cette offre amicale en renouvelant son engagement pour l'Etat de droit. Les auteurs présumés du meurtre d'Alexander Litvinenko et des tentatives d'assassinat de Sergei et de Yulia Skripal, ainsi que les Officiers russes qui seraient impliqués dans la destruction du vol MH17 de la Malaysian Airways, sont toujours libres sur le territoire de la Fédération de Russie. L'Assemblée appelle les autorités russes à tout mettre en œuvre pour honorer les demandes d'extradition des divers Etats membres. En cas d'absence d'extraditions et/ou de progrès insuffisants de la part de la Fédération de Russie, l'Assemblée pourra revenir sur les décisions prises dans le cadre du rapport «Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote» et rétablir son ancien dispositif de sanctions pour l'exercer avec la même prudence que dans le passé.»

Amendement 94

Déposé par Mme Rita TAMAŠUNIENĖ, M. Oleksii GONCHARENKO, M. Serhii KIRAL, Mme Irina PRUIDZE, Mme Nino GOGUADZE, Mme Miroslava NĚMCOVÁ, Sir Roger GALE, M. Alexander CHRISTIANSSON, M. Markus WIECHEL, M. Maciej MASŁOWSKI

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

«Par la présente Résolution, l'Assemblée tend la main au Comité des Ministres et à la Fédération de Russie pour trouver une issue positive à la crise actuelle. Elle espère bien qu'en œuvrant

conjointement avec le Comité des Ministres et le/la Secrétaire Général(e) nouvellement élu(e), les procédures pourront être fonctionnelles d'ici le 1er janvier 2020 et que cela permettra à l'ensemble des délégations de se conformer à toutes leurs obligations statutaires. En l'absence d'une nouvelle procédure de sanction conjointe et / ou en cas de progrès peu satisfaisants, l'Assemblée pourrait revoir les décisions prises dans le rapport « Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote ».

Amendement 112

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

« Par la présente résolution, l'Assemblée tend la main au Comité des Ministres et à la Fédération de Russie pour trouver une porte de sortie positive à la crise actuelle. L'Assemblée espère que le Comité des Ministres et le nouveau Secrétaire Général élu parviendront à établir une nouvelle procédure conjointe de sanction d'ici au 1er janvier 2020. En l'absence d'une nouvelle procédure conjointe de sanction et/ou en cas d'avancées peu satisfaisantes, l'Assemblée se réserve le droit d'abroger les décisions prises dans le rapport « Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote » et de rétablir l'ancien mécanisme de sanction comme il était autrefois prudemment appliqué. L'Assemblée appelle par ailleurs les 47 États membres dans leur ensemble et la Fédération de Russie en particulier à s'engager de manière constructive dans ce processus et à se conformer au Statut. »

Amendement 113

Déposé par M. Ian LIDDELL-GRAINGER, Sir Christopher CHOPE, M. Steve DOUBLE, M. Nigel EVANS, Sir Edward LEIGH

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

« Avec cette résolution, l'Assemblée tend la main au Comité des Ministres et à la Fédération de Russie pour trouver un moyen constructif de sortir de la crise actuelle. L'Assemblée exprime l'espoir que le Comité des Ministres et le Secrétaire Général ou la Secrétaire Générale qui sera élu pourront parvenir à une nouvelle procédure de sanction conjointe d'ici au 1er janvier 2020. En l'absence de nouvelle procédure de sanction conjointe et/ou de progrès insatisfaisants, l'Assemblée pourra revenir sur les décisions prises dans le rapport intitulé « Renforcer le processus décisionnel de

l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote» et rétablir l'ancien mécanisme de sanction en l'appliquant avec la même prudence qu'il a été appliqué par le passé. L'Assemblée appelle aussi les 47 États membres, et la Fédération de Russie en particulier, à participer de manière constructive à ce processus et à respecter le Statut.»